



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 14 janvier 2019, a adopté les projets de règlements suivants :
 - **#19-753** modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674),
 - **#19-754** modifiant le règlement de sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlement n° 15-677),
 - **#19-755** modifiant le règlement de lotissement (règlement n° 15-675),
 - **#19-757** modifiant le règlement du plan d'urbanisme (règlement n° 15-672);
- **Qu'une** assemblée publique de consultation aura lieu le 31 janvier 2019 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ces règlements;
- **Que** les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- **Que** les projets de règlements #19-753 et #19-755 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 janvier 2019

Avis numéro : 2019-01

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 18 janvier 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 18 janvier 2019.

Martin Leith
Secrétaire-trésorier